

La ZLÉA depuis le Sommet des peuples

par Normand Pépin

En ce début d'année 2002, l'opposition à la mondialisation telle qu'elle se fait est toujours d'actualité. D'abord, la 31^e version du Forum économique mondial (FEM) a dû être déplacée de Davos, en Suisse, à New York parce ses organisateurs ne s'entendaient pas sur le partage des coûts de la sécurité entourant désormais ce type d'événement. Mais surtout, le deuxième Forum social mondial (FSM) qui s'est déroulé en parallèle à Porto Alegre, au Brésil, attire de plus en plus l'attention.

Alors qu'au FEM, on a discuté de droits des investisseurs et de sécurité, au FSM, on a poursuivi l'élaboration d'un projet de société différent, d'un autre monde possible, dans lequel les questions sociales, politiques et culturelles passent avant les échanges économiques. Le gouvernement du Québec a même envoyé une délégation à Porto Alegre, avec à sa tête Louise Beaudoin, ministre d'État aux Relations internationales. Mais, au même moment, la ministre des

Finances et vice-première ministre du Québec, Pauline Marois, se rendait, elle, au FEM de New York, le porte-étendard de la mondialisation néo-libérale.

Un petit rappel

Depuis le Sommet des Amériques, tenu en avril 2001, à Québec les opposants à la mondialisation ont marqué de nombreux points, mais la bataille est loin d'être gagnée. Le sommet de Québec était cette grande cérémonie protocolaire au cours de laquelle les chefs d'État et



de gouvernement de 34 des 35 pays des Amériques ont poursuivi les pourparlers en vue de la création d'une vaste zone de libre-échange qui s'étendrait de la Terre de Baffin, au nord du Canada, à la Terre de feu, au sud de l'Argentine.

Pendant que les chefs d'État paraissent derrière le mur de la honte érigé pour leur « protection », les représentants de la société civile contestaient de diverses manières le Sommet des Amériques. Certains s'en prenaient directement au symbole même de leur exclusion des discussions sur la zone de libre-échange des Amériques (ZLÉA) en prenant d'assaut les barricades, alors que d'autres, réunis au Sommet des peuples des 35 pays du continent (incluant Cuba) élaboraient un projet de société différent et s'engageaient à ce qu'il se réalise.



La CSD a choisi cette seconde manière de faire en s'investissant à fond dans le Sommet des peuples. Avec pour résultat qu'à Québec, les chefs d'État ont dû inscrire à leur ordre du jour le développement d'une charte démocratique, pour répondre, bien timidement, il est vrai, aux revendications du Sommet des peuples d'accorder la primauté au respect et au développement des droits fondamentaux dans tout accord de libre-échange.

Les textes de la ZLÉA rendus publics

C'est ainsi qu'une ébauche des textes de la ZLÉA a été rendue publique au cours de l'automne 2001. C'était aussi une réponse à la revendication de transparence dans les négociations des participants du Sommet des peuples. Cette ébauche n'est certainement pas la dernière version puisque le chapitre sur l'investissement, notamment, correspond exactement à la version qui a été « coulée » durant le Sommet par une association d'agriculteurs des États-Unis, en avril 2001, quelque six mois plus tôt. On sait aujourd'hui que les cérémonies officielles, tel que le Sommet des Amériques, ne sont que des étapes protocolaires dans des négociations que l'on peut maintenant qualifier de permanentes, si bien que les textes n'ont déjà plus la forme de ceux rendus publics par le gouvernement canadien.

De plus, comme il s'agit d'une ébauche, toutes les positions des différents pays s'y retrouvent puisqu'au moment de la rendre

« Autre gain qui découle du Sommet des peuples, les députés du Québec auront leur mot à dire sur tout accord de libre-échange éventuel. (...) Là où le bât blesse, c'est que le gouvernement fédéral n'a pas adopté de mesures similaires. »

publique, il n'y avait pas encore eu entente sur le texte définitif de l'accord. Il est donc très difficile de savoir quelle est la position du gouvernement canadien sur telle ou telle question précise. Une chose est sûre, cependant : le ministre du Commerce international canadien, Pierre Pettigrew, a beau dire que le Canada ne signerait jamais un accord de libre-échange contenant les mêmes dispositions que le chapitre 11 de l'ALÉNA, le Canada n'a exprimé aucune réserve à cet égard dans l'ébauche de la ZLÉA.

Rappelons qu'en vertu du chapitre 11 de l'ALÉNA, une compagnie peut poursuivre un gouvernement pour profits non réalisés si une réglementation gouvernementale vient « entraver » sa capacité à faire des affaires. Le Canada a, entre autres, été poursuivi par Ethyl Corporation des États-Unis pour avoir interdit le MMT, un additif pour l'essence que Santé Canada jugeait nocif. Le gouvernement canadien a réglé hors-cour avec la compagnie, convaincu qu'il allait perdre avec les règles actuelles de l'ALÉNA. En plus de verser 13 millions de dollars à Ethyl, le gouvernement canadien a levé son interdiction sur le MMT.

Le Québec aura son mot à dire

Autre gain qui découle du Sommet des peuples, les députés du Québec auront leur mot à dire sur tout accord de libre-échange éventuel. À la suite du dépôt du projet de loi 52, l'Assemblée nationale devra en effet ratifier tout traité international important signé par le gouvernement fédéral s'il touche à des compétences du Québec.

Cela signifie que le Québec ne sera lié ou considéré comme lié par un engagement international que si cet engagement a été ratifié par l'Assemblée nationale. Les simples députés, qui ignorent à peu près tout des discussions sur la ZLÉA, devront dorénavant être tenus au courant. La demande de transparence reçoit encore ici un écho favorable de la part du gouvernement du Québec. Là où le bât blesse, c'est que le gouvernement fédéral, qui a les pouvoirs en matière de commerce international, n'a pas adopté de mesures similaires. ☺